L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 323 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI, 11 MAI 1889.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉE—Le 8 mai, une vache; le propriétaire peut la ravoir en prouvant qu'elle lui appartient et en payant les frais à A. Schoendorf, chemin de Gentilly, près la machine de dessèchement. 10mai—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Une dame désire se rendre utile comme ménagère ou gardienne d'enfants en ville ou à la campagne; pas d'objection à voyager. Les meilleures recommandations seront données: 150 rue Royale. 7 mai—

A VENDRE.

A VENDRE—Une grocerie. S'adresser coin Columbus et Claiborne. 7mai—7f

A VENDRE—Maison, 267 rue St Philippe; six appartements. S'adresser 134 rue Magazine. 5mai—6f 2 sem—sam dim jeu

DEMANDES.

ON demande—Deux couseurs en pantalons expérimentés. Bons gages et emploi permanent. S'adresser 34 Decatur. 8 mai—3f

ON demande—25 dames pour faire de la lingerie de dessous pour dames; bonne rémunération donnée. Les personnes compétentes seules doivent s'adresser. Reuf & Lemann, 171 Sud Remparts. 5 mai—7f

ON demande—gardienne d'enfants bien recommandée. S'adresser, A. Lionnet, coin Esplanade et Broad. 4 mai—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Francis Mahony.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,950—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bedelia Mahony, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11mai—11, 16, 19.

Succession de Mme Joséphine Maillett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,447—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11mai—11 16 19.

Succession de August Fleckinger et de Anna Christina Fleckinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,932—Division D—Attendu que Frank Fleckinger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus August Fleckinger et Anna C. Fleckinger, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mai—10, 15, 19.

Succession de Sarah L. Jose.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,446.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel Potter, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mai—10 15 19

Succession de Peter Dowery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,774—Division B. Attendu que Joseph H. Dowery a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Dowery, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—8, 14, 17.

Succession de Mary Ann Kelly, veuve de A. J. Ross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,855 — Division E—Attendu que Charles Weiss a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ann Kelly, veuve de A. J. Ross, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5mai—5,10,14

Succession de Abigail L. Stark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,504—Divison C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. H. Letchford, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 mai—2 7 11

Succession de Veuve F. G. Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,887—Division A—Attendu que Charles Ferbos a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue veuve F. G. Gaspard, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 mai—7,11,16

Succession d'Alphonse Biancabe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26 844.— Division—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Biancabe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 mai—2 7 11

Succession de Camille E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,875—Division C—Attendu que Mme Emma Lesueur, veuve de C. E. Girardey, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Camille E. Girardey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
—8 14 17

Succession de Wm Henry Benson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,957—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Kate Hannon, tutrice naturelle et comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
—8 14 17

Succession de Michael J. Condran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,808—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Michael J. Condran, tutrice, et, ex officio, comme administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
—8 14 17

Succession de Prosper Thibodeaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,383—Division A., Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Sophie Gueller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
—8,14,17—

Succession de Mme Selina D. Bebb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,834—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. J. Hart Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 mai—3 7 12

Succession de Jacob Bognard et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,392—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Schow, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 mai—5 10 14

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 MAI 1889

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...$300,000, soit		$300,000
1 Lot de..	100,000,	100,000
1 Lot de..	50,000,	50,000
1 Lot de..	25,000,	25,000
2 Lots de..	10,000,	20,000
5 Lots de..	5,000,	25,000
25 Lots de..	1,000,	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,	60,000
500 Lots de..	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...$500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200.	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous payons les frais sur l'argent

Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.

Adressez vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits chartes sont reconnus dans les plus hautes cours; en conséquence, défiez-vous de toutes imitations ou des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, installation de magasin, vitrines, etc.

Joseph Vahlman vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,120—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 avril 1889 (subséquemment amendé) à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 13 mai 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, 111 rue Baronne, un vaste assortiment de bijoux de valeur, se composant de montres, boucles d'oreilles, bagues, bracelets, épinglettes, boutons de manche, boutons de devants de chemise, emblèmes maçonniques, breloques, charmes, pendules, etc.; aussi, vitrine, montres, installation, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 9 10 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. H. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 22,570—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St-Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, (enliassé au bureau du shérif civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David, sur une profondeur et façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St-Louis, divisé en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain ilet de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'ilet No 554, et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face aux rues Toulouse et St. Louis, divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 mai—7 14 21 28—4 8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hoeffner, Anthony Bachr "transferee" vs Edward Bean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,681—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre et améliorations situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No Un, borné par les rues Levée, Chippewa, Tolédano et l'avenue Louisiane, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par Wm Thiel, voyer, et annexée à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ex-notaire dans cette paroisse, daté le 16 avril 1866; le dit lot mesure trente-cinq [35] pieds, un [1] pouce et deux [2] lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingts [80] pieds, dix [10] pouces et cinq [5] lignes, courant deux [2] pieds et deux [2] lignes vers la rue Tolédano, en arrière du lot A, et courant parallèlement, avec la première ligne, cinquante-neuf [59] pieds, onze [11] pouces et six [6] lignes dans le fond, et une profondeur de cent vingt-huit [128] pieds, six [6] pouces et six [6] lignes vers l'avenue Louisiane, et trente-six [36] pieds sur la ligne du fond

Acquis de J F. Leib, d'après un acte pardevant P. E. Davis, N. P., le 16 avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10avril—10 17 24—mai 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations etc. d'un café.

Lang, Bernheimer & Cie., vs Sylvian Ducos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,799.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 11 mai 1889 à 10 heures a m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu, les accessoires, installations, etc., du salon au No 261 rue Decatur, comprenant comptoirs, tables, chaises, vins, liqueurs, verrerie, etc., ainsi que le contenu de l'entrepôt qui touche au dit salon, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er mai—1er, 6 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frantz & Schoen vs. la succession de Mme Elizabeth Davis, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,260—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moralès, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant trente pieds de face à la rue Moralès, sur soixante pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 8 juin

AVIS AUX CREANCIERS.

I. K. Levy & Son vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,377—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. C. Fenner, comme syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11mai—11 16 19

Fred V. Clerc vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,844—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mai—10 15 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Ferdinand Baensch vs. ses créanciers.—No 26,831—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Ferdinand Baensch, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchmer, notaire public, le 13me jour de mai 1889, à 11 heures a. m., afin que ceux-ci reçoivent les propriétés cédées, que l'insolvable soumette l'état de ses affaires, d'élire un syndic, et pour voter sur la décharge demandée, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1889.
[Signé]: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 avril—30 mai 10 1

Hubert Rumbloch vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,147 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Harz, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30avril—30—mai 4 9.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Wehner vs. ses créanciers—No 26 869—Ordre de Cour—La cession de propriétés faite par le pétitionnaire Joseph Wehner est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, SAMEDI, le 18me jour de mai 1889, à 11 heures a. m. dans le but d'accepter la remise des propriétés du dit insolvable, prendre en considération sa demande pour une décharge de dettes, d'élire un syndic, et délibérer sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 3 mai 1889.
[Signé]: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
4 mai—4 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 23e jour d'avril 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir: Mme Alice J. Ford vs. J. A. Mallon.—No 26,578.

Sur motion de Jos. H. et J. Zach. Spearing, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de la demande de la plaignante, et la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 10 avril 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela la plaignante Mme Alice J. Ford, doit avoir et recouvrer du défendant J. A. Mallon, la somme entière de deux mille piastres avec lien et privilège sur toute sa propriété, et décrétant une séparation de propriété entre la plaignante et son mari, le dit James A. Mallon, et frais de Cour.

Jugement rendu le 23 avril 1889.
Jugement signé le 29 avril 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai ci-joint apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30e jour d'avril, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt neuf.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 mai—3 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un jugement et d'un procès.

Lang Bernheimer & Co. vs Sylvian Ducos.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,799—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 20 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain jugement en faveur de Sylvian Ducos, dans l'affaire de Sylvian Ducos versus Jacob M. Wall, No 780 du Dossier de la 26ème Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson, et tous les droits de Sylvian Ducos dans un procès de Sylvian Ducos versus Miller Wall et als No 515 du Dossier de la 26ème Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—9,13,17,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur, coin des rues Carondelet et St Andrew, avec bâtisses, etc., connu par le No 475 rue Carondelet.

Alfred Grima versus H. W. Fairchild et les héritiers et le légataire de Richard Sinnott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 26,504.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété suivante, savoir:

Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans et formant l'encoignure des rues Carondelet et St-André dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot douze, trente pieds [30] de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot treize mesure vingt-sept pieds (27) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces [4] et trois lignes [3] de face à la rue Carondelet, à peu près vingt-trois pieds [23] un pouce [1] et trois lignes [3] de largeur dans le fond, cent vingt pieds [120] deux pouces [2] de profondeur et de face à la rue St-Andrew et cent vingt-pieds (120) de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot treize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13,20,27—mai 4,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur connue comme le No 210 rue Royale.

F. J. Robert vs Mme Camille E. Girardey et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Dumaine, et désigné comme lot No Deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 18me jour de juin 1855, et mesurant vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quatre vingt-dix [90] pieds un [1] pouce et quatre [4] lignes, et une largeur dans le fond de vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces sur une allée en commun pour l'usage des lots Nos Un, Deux et Trois sur le dit plan.

La propriété portant le No municipal 210 de la rue Royale.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer au plaignant la réclamation de la somme de quinze cents dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du 17 mars 1888 jusqu'au jour de la vente cinq pour cent d'honoraires d'avocat, tous les frais dans cette affaire, de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue. 2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, en date du 17 mars 1888, pour quinze cents dollars, payable deux ans après date, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et assumera aussi toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque ci-dessus, pacte de non aliénando, etc., à payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc. 3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant, sur les lieux, et au cas où le prix de l'enchère sur la propriété serait, après déduction des dits honoraires, frais et taxes au comptant, moins que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt comme il est dit plus haut et du billet qui sera assumé comme il est décrit ci-dessus, alors l'acquéreur paiera la dite réclamation du plaignant au comptant, et assumera le billet ci-dessus décrit, pro rata, jusqu'à concurrence de la balance de son enchère.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme Ellen H. Morris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,776—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou lui appartiennent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Erato, Thalie et St-Charles, et désigné comme lot No quatorze (14) sur un plan déposé pour référence en l'étude de T. J. Beck, ex notaire dans cette ville, comme plan No 21; lequel dit lot mesure vingt-huit (28) pieds huit (8) pouces de face sur la rue Erato sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse par achat de James Simson, par acte passé pardevant A. V. Philips, notaire, le 6 octobre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vignie—No 14,719.

Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vignie—No 14,622.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu de deux alias writs de fieri facias, les deux à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre situés dans l'ilet No 1-2, de la ville de Carrollton, anciennement paroisse de Jefferson, maintenant le Septième District de la Nouvelle-Orléans, lequel est borné par les rues Lower Line, Général Scott, Livaudais et Levée; les dits lots sont désignés sur un plan de Forshey, ingénieur, par les numéros 19 à 22 inclusivement, et mesurent comme suit; le lot No 19 quatre-vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue Levée, cent vingt-cinq pieds quatre pouces sur la ligne du fond des lots Nos 14 à 17 et une partie du lot No 13, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 20; le lot No 20 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, et cent quinze pieds sur la ligne du lot No 21, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 19, et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond; le lot No 21 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quinze pieds sur la ligne du lot No 20, cent quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 22, et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond; le lot No 22 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quarante cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 21 et cent soixante-huit pieds huit lignes de profondeur sur la ligne du lot No 23, et quarante-neuf pieds cinq pouces de largeur dans le fond.

2° Trois certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1-5, lequel est borné par les rues Levée, Général Scott, Olivier et Millaudon; les dits lots sont désignés sur le dit plan de Forshey par les Nos 3, 6 et 7.

3° Cinq certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1-3, lequel est borné par les rues Levée, Walt, Millaudon et Clinton; les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 13 sur le dit plan de Forshey.

Toutes les dites propriétés furent acquises par Mme Bertus Norbert Fortier de Edmond Burthe, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 2 juillet 1870; le dit acte est enregistré dans le registre de Carrollton, livre 5, folio 255, et ont été acquises par la défenderesse Mlle Aimée Vignié de la succession de Mme Bertus Norbert Fortier, par jugement de la Cour Civile de District, en date du 2 avril 1888, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 28, folio 556, et dans le livre 129, folio 295.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1ermai—1, 8, 15, 22 29—1 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Locke Breaux vs. Patrick J. Isabelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,534—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Prytania, Quatrième, Clara et Martin, désigné par le No 14, d'après un plan de la succession McDonogh, et aussi un autre de L. H. Pilié, voyer, en date du 25 mars 1871, dont une copie certifiée du dernier est annexée à un acte passé en l'étude de Wm. J. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 5 mai 1871, de la succession de Patrick H. Cummings à Andrew J. Fitzpatrick; lequel terrain mesure, d'après le dit plan, trente deux pieds six pouces de face à la rue Quatrième, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes; le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SAMEDI, 18 mai, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, rendu dans la succession de Mme Catherine Robertson, veuve de John Hall, No 26,497, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, rue Urquhart, entre Espagne et Mandeville. Le lot No 3 a 18 pieds 3 pouces de face sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié ou plus comptant; le reste à un an de crédit en un billet de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt, le gage du vendeur et toutes les clauses de sécurité ordinaires, transfert de la police d'assurance, paiement par l'acquéreur de toutes les taxes de 1889, dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Meunier, notaire.

NICH J. HOEY, encanteur.
13 avril—13, 20 27 av—4, 11, 18 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'angle Nord-Est des rues Jackson et Constance.

Dans le voisinage des belles demeures de MM. Sougeron, Miller, Hassinger, Vennard et autres, et de l'église et des écoles de Notre-Dame.

Mlle Annie Russell vs Thos. J. Russell et als.

No 26,358.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, le 2 avril 1889, et signé le 3 avril 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La maison de résidence complète pour une famille, portant le No 159 de la rue Jackson, du côté Nord, entre les rues Constance et Laurel. Le terrain se compose des terrains Nos 13 et 14 en entier, et de la moitié rétranchée à l'arrière du côté de la rue Laurel du terrain No 10 mesurant 58 pieds de façade rue Jackson, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La maison a deux étages, est construite avec modernité, à galeries devant, derrière, corridors au bas et en haut; est à distance de la rue, a ample espace pour jardin, gazon, etc., etc. Elle est exposée au Sud; on en peut voir le plan au bureau des encanteurs.

2° Deux terrains dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 11 et 12, sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun au pied américain, 29 pieds de façade rue Jackson, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No 11 forme l'angle des rues Jackson et Constance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 2 et 2 ans de crédit, payable en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garanties par hypothèque sur la propriété sur laquelle ils ont été donnés, avec toutes les clauses de sécurité usuelles; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour leur recouvrement; le transfert des polices d'assurances; et l'acquéreur assumant le paiement des taxes de 1889 exigibles pour l'année courante 1889 en sus du prix de l'adjudication; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
10 avril—10 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District

Et Actions d'une Compagnie d'assurances,

A L'ENCAN.

Succession de Mme Adèle Alzar, veuve de Pierre Théodore Faure.

No 26,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er avril, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite—

1° Le cottage double, Nos 235 et 235 1/2 rue Bienville, dans le carré d'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Villeré. Le terrain mesure (mesure française) 30 pieds de façade rue Bienville, sur environ 95 pieds de profondeur. Chaque côté du cottage est loué $12.

2° Le cottage No 68 rue Bourgogne, entre les rues Bienville et Conti, dans le carré borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Dauphine. Le terrain mesure 30 pieds de façade rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur, mesure française, plus ou moins, et profondeur irrégulière. Le cottage et les bâtisses de l'arrière sont maintenant loués $18 par mois.

3° Le cottage double avec mansarde, Nos 181 et 181 1/2 Chemin du Bayou, entre les rues des Remparts et St-Claude, dans le carré d'ilet borné par les rues Bayou, Quartier, Remparts et St-Claude, (mesure française) mesurant 25 pieds de façade rue du Bayou sur 120 de profondeur. Loué $12 de chaque côté. Toutes les mesures qui précèdent sont plus ou moins, et les ventes seront faites d'après les plans.

4° Six actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Pour les actions—Comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières—un tiers ou plus comptant, le reste à un an, ou à deux ans de crédit au gré des acquéreurs payable en billets portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, garanti par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés, avec toutes les clauses de sécurité usuelles de "non aliénando," 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrement des billets; l'assurance et le transfert de polices devant se faire au nom des détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront en sus du prix de l'adjudication, les taxes de l'Etat et de la ville de 1889, et un dépôt de 10 p. c. entre les mains des encanteurs sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. F. Meunier, notaire.
7 av—7 13 20 27—mai 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence et Grocerie à McDonoghville, à l'encan.

Succession de Rob rt Albrecht.

No 15,972 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 1er juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., daté du 23 avril 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Madison, Market, Jackson et Monroe. Les lots sont désignés par les Nos 23 et 24 et mesurent chacun à la mesure française 30 pieds 1 pouce de face à la rue Madison sur 150 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage contenant un couloir et quatre chambres, et un petit magasin dont on se sert comme grocerie.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un ou deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an; la portion à crédit devant être garantie par hypothèque et privilège de vendeur, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au détenteur des billets, l'acte de vente pourvoyant au paiement de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite et toute les autres clauses de sécurité, l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de 1889 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. L. Simonds Esq., notaire.
28 avril—28—mai 5 12 19 26—juin 1

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 26 février 1889.

ACTIF:

Prêts et escomptes		$1,616,617 91
Surtirages		64,690 00
Bons des E.-U., garantie de la circulation		200,000 00
Bons des E.-U., garantie des dépôts		200,000 00
Bons des E.-U. en main		3,200 00
Autres bons, actions et effets hypothécaires		670,464 10
Dû par des agents de réserve approuvés		952,817 11
Dû par d'autres banques nationales		995,180 30
Dû par des banques d'Etat et banquiers		41,011 55
Immeuble, mobilier et installation		95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées		7,549 67
Primes payées		91,239 05
Chèques et autres items comptant	$1,555 70	
Echange pour le Comptoir d'Echange	195,198 24	
Billets d'autres banques	30,059 00	
Monnaie fractionnaire (comprenant les nickels)	1,628 76	
Espèces, y compris des certificats en or du Trésor	444,695 50	
Billets Legal tender	290 000 00	963,037 20
Fonds de rachat en la possession du Trésorier des E.-U., 5 pour cent de la circulation		9,000 00
Total		$4,739,372 45

PASSIF.

Actions du capital payées		$200,000 00
Fonds de surplus		550,000 00
Profits indivis		66,965 47
Billets de banques nationales à percevoir		173,450 00
Dépôts individuels retirables sur chèques	$3,076,715 33	
Certificats de dépôt sur demande	65,542 50	
Chèques certifiés	29,072 05	
Chèques du caissier à rentrer	42,194 50	
Dépôts des E.-U.	290,000 00	3,493,530 38
Dû à d'autres banques nationales		91,812 25
Dû à des banques d'Etat et banquiers		163,614 35
Total		$4,739,372 45

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, WILLIAM PALFREY, caissier de la dite banque, jure solennellement que l'exposé qui précède est vrai, autant que je le sache et crois.

WILLIAM PALFREY, Caissier.

Fait sous serment et signé pardevant moi, le 7ème jour de mars 1889.
GEO. W. CHRISTY, Notaire.

Trouvé correct par:
JOHN H. HANNA,
SAM'L DELGADO,
FRANK T. HOWARD, Directeurs.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Résidences et Etables à Vaches, situées près du Bayou St-Jean, faisant face aux rues Ste-Anne, Dumaine, Rendon et Dorgenois.

Succession de Marie Miller, veuve de Joseph Hostin autrement connu comme Estin ou Estein.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 18 mai 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1889, les propriétés suivantes savoir—

1° Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 8, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, St-Pierre, Rocheblave et la Promenade Carondelet, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 149 pieds de profondeur. Ensemble, une petite résidence, couverture en ardoises ayant quatre chambres, galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Sept lots de terre contigus situés dans le même district dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Bayou et Rendon. Les dits lots sont désignés par les Nos 13 à 19 inclusivement, et mesurent ensemble 153 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 184 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Rendon. Lot No 15 formant l'encoignure des rues Rendon et Dumaine. Ensemble une grande résidence contenant huit pièces, une grande étable à vaches de la capacité de 36 têtes, greniers à foin, hangar, trois citernes, puits, lieux d'aisance, etc., etc.

3° Trois lots de terre, situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Cinquième et Sixième, désignés par les Nos 9, 10 et 11. Les dits lots mesurent ensemble 94 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Cinquième, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste-Anne. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Ste-Anne et Cinquième. Ensemble, une bâtisse couverte en ardoises, ayant six chambres, une grande écurie avec accommodation pour 38 têtes d'animaux, hangar, citernes, puits, etc., etc.

4° Quatre lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Salcedo et Lopez, désignés par les Nos 9 et 12 inclusivement. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 102 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur, et 108 pieds 3 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond parallèle à la rue St-Philippe. Ensemble une petite maison couverte en ardoises, ayant trois chambres, galerie devant, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse

Conditions — Une moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur, avec les clauses de "non alienando," sur les propriétés vendues.

Actes de ventes pardevant Charles Francke, notaire, aux frais des acquéreurs, avec toutes les clauses pénales d'usage et les frais d'avocat à raison de 5 pour cent en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'achat les taxes pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé des acheteurs.
17 avril—17 20 27—mai 4 11 18

Deux lots de terre vacants à l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue St-Patrick.

Maison en briques à deux étages, Passage de la Bourse, Nos 111 et 112.

Succession d'Oscar Drouet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,577.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 8 juin 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1889, les propriétés suivantes, savoir—

1° Deux lots de terre vacants situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par l'avenue de la Louisiane, les rues Tolédano, St-Denis et St Patrick, désignés par les Nos 16 et 17, lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur; le lot No 17 forme encoignure à l'avenue de la Louisiane et à la rue St-Patrick.

2° Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par le Passage de la Bourse, les rues Royale, Conti et St-Louis, mesurant 31 pieds de face au Passage de la Bourse, 32 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Louis, de là s'élargissant à angle droit vers la rue St-Louis, 2 pieds 7 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur de 6 pieds 5 pouces, 32 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée vers la rue Conti, de là se rétrécissant à angle droit parallèle à la rue Royale, 11 pieds 8 pouces sur une seconde profondeur de 15 pieds 5 pouces, et 23 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison en briques à deux étages ayant balcons sur le devant, doubles bureaux au rez de chaussée et les étages supérieurs sont occupés comme résidence, lieux d'aisance, water works, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse

Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le montant de l'adjudication sera exigé.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire public.
7 mai—7 11 18 25—1 8 juin

Position désirable et de choix rue Euterpe, No 13, près du Park Coliseum.

Vente pour effectuer un partage.

John I. Danahay vs veuve J. W. Bradley et al. No 26,192—Cour Civile de District—Division D.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 1er juin 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 25 avril 1889 et signé le 2 mai 1889 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Euterpe, Terpsichore, Prytanée et Colisée, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.

Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres; dans la cour deux petites bâtisses ayant trois chambres, une grande écurie, porte-cochère, citerne, lieux d'aisance etc. etc.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, avec intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera outre le prix d'acquisition les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Omer Villere, notaire. 10 pour cent de dépôt sera exigé de l'acquéreur.
7 mai—7,11,18 25 - juin 1,8

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante et désirable Maison-Cottage élevée dans le Sixième District,

Coin de l'avenue de la Louisiane et la rue du Camp, et Nos 167 et 169 de l'avenue de la Louisiane (attenant).

Dans l'affaire de John Bruns & fils, etc., vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,600.

Vente de Syndic.

Vente à l'enchère publique à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—SAMEDI, 11 mai 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté le 5 avril 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magazine, Camp et Tolédano; le dit lot est désigné par le No 2 dans l'ilet No 317, et mesure 32 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises, retiré de la rue, et contenant salons doubles, salle à manger, grand corridor, une chambre à coucher, cuisine, poulailler, chambre à bain, &c., aussi hangar dans la cour et chambre à coucher finie, citerne fournissant l'eau à toutes les parties de la maison, gaz partout, &c., grillage en fer ornementé, cour pavée en briques—le tout presque neuf et en parfait état. Cette propriété porte le No 167 de l'avenue de la Louisiane.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, et attenant; le dit lot est désigné par le No 1, et forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue du Camp, et mesure 32 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sont les mêmes que sur la propriété ci-dessus décrite et portent le No 169 de l'avenue de la Louisiane.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans de la date de la vente avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à paiement final et garanti par lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. Les actes devant porter toutes les clauses usuelles de garantie de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procédure pour effectuer la collection. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 au-dessus du montant de son adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir les plans à la Bourse.
7 avril—7 9 13 20 27—mai 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée embellissant le 6me District.

Dans l'affaire de successions de Aliz Bixner, épouse de Joseph Belsom, et de Joseph Belsom, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—Nos 26,015 et 26,131.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 25 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 15 avril 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Lyons et Upperline, mesurant, au pied américain, 280 pieds de façade rue Lyons, 252 pieds 4 pouces 7 lignes de façade rue Upperline, 144 pieds 2 lignes de façade rue du Camp, et 106 pieds 10 pouces et 3 lignes du côté opposé vers la rue Chestnut.

Ensemble avec une maison de résidence en bois à deux étages, ayant 12 chambres de façade et des galeries à l'arrière donnant sur la rue Lyons.

Aussi, une maison en bois à un étage au coin des rues Camp et Upperline, ayant 2 chambres et une maison en bois à un étage faisant face à la rue Upperline, ayant 2 chambres, 2 cabinets et une galerie à l'arrière. Egalement: écuries, auvents, 3 citernes, etc. Un joli parterre et verger où sont vignes, orangers, figuiers, pacaniers, etc.

Conditions—Comptant—L'acte de vente pardevant Alphonse S. Philips, notaire, aux frais de l'acquéreur qui paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé sur le lieu de la vente pour assurer la vente.

Voir le plan à la Bourse.
21avril—21,27—4,11,18,25 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de choix.

No 62 rue de Chartres, entre Bienville et Conti. Magasin et élégante résidence en briques à trois étages, occupé et loué à bail à J. S. Klepper; coutellerie et articles de variétés.

No 206 rue St-Claude, entre Dumaine et Ste-Anne. RESIDENCE TRÈS ÉLÉGANTE A DEUX ÉTAGES.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—

1° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district, désigné par la lettre B, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Bienville et Conti, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, sur 54 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une bâtisse élégante en briques à trois étages, complètement réparée récemment, et dont le rez-de-chaussée est occupé par J. S. Klipper, comme magasin de coutellerie et d'articles de variétés, les étages supérieurs étant divisés et occupés comme résidence. La propriété est vendue sujette à un bail de cinquante dollars par mois, payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1890.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Ste Anne, Remparts et Dumaine, mesurant 52 pieds 10 pouces 8 lignes de face à la rue St-Claude, sur une profondeur irrégulière de 160 pieds, plus ou moins. Pour les dimensions exactes, voir le plan à la Bourse.

Les améliorations comprennent une très élégante résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises avec façade en briques et une véranda ou fer ouvragé au premier étage et contenant à l'étage inférieur des salons à arches, salle à manger, corridor et cabinet, trois chambres à coucher au deuxième étage, galerie sur le côté, dans le fond, une bâtisse à deux étages en bois couverte en ardoises ayant 4 chambres et cave, grand hangar, lieux d'aisances, hydrant, citerne, cour pavée en dalles, un beau parterre de fleurs et des arbres qui sont mis en plates-bandes, ornent le terrain.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, ayant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocats, assurance et transfert de la police au détenteur des billets, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1889 en outre du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 avril—20, 27—4, 10, 11 mai.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

de choix dans le centre des affaires.

Magasins en briques à trois étages, coin Tchoupitoulas et Lafayette, près du débarcadère des bateaux et des steamships et le dépôt des chemins de fer.

Succession de John Henderson.

No 15,797.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mai 1889, il sera vendu à l'encan:

Sept certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Girod et Foucher, plus amplement décrits comme suit:

1° Un certain lot de terre mesurant 20 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 139 pieds 7 pouces 2 lignes et face à la rue Lafayette, et 139 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Girod.

2° Quatre certains lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 respectivement, sur un plan dressé par H. Mosthausen, voyer, le 31 janvier 1846 et déposé comme plan No 42 dans le livre des plans, No 2 dans l'étude de William Christy, alors notaire en cette ville, pour référence.

Le lot No 1 mesure 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 69 pieds 3 pouces sur une ligne du côté près de la rue Lafayette touchant le lot No 1 ci-dessus décrit et 69 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne opposée. Le lot No 2 touche le lot No 1 et mesure 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 69 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1 et 70 pieds de profondeur sur la ligne opposée.

Le lot No 3 touche le lot No 2 dans le fond et mesure 23 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Foucher, 69 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté près de la rue Lafayette et 70 pieds de profondeur sur la ligne de l'autre côté; le dit lot No 4 touche le lot No 3 et le dit lot No 1 dans le fond, et mesure 23 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Foucher, 69 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur du côté touchant le No 3; et 68 pieds et 3 pouces de profondeur de l'autre côté; le tout mesure américaine. Le terrain No 4 contigu au terrain du coin ci-dessus décrit.

3° Deux certains terrains désignés par les lettres A et B, respectivement, sur un plan dressé par d'Hémécourt, sous voyer, en date du 5 janvier 1866, et annexé à un acte passé pardevant Chas Stringer, ancien notaire de cette ville en date du 11 janvier 1866; le dit terrain A mesurant 20 pieds 4 pouces de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Foucher sur une profondeur de 143 pieds 1 pouce et 3 lignes du côté de la rue Lafayette et 144 pieds 1 pouce et 3 1/2 lignes de l'autre côté, contigu au terrain B; et ledit terrain B mesure 20 pieds 4 pouces de façade rue Tchoupitoulas 20 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher sur une profondeur de 145 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Girod, et 144 pieds 1 pouce et 3 1/2 lignes du côté de la rue Lafayette, contigu à un terrain A.

Ensemble avec toutes les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, consistant des 5 magasins en briques à 3 étages portant les numéros municipaux 85, 87, 89, 91 et 93 rue Tchoupitoulas, faisant face rue Foucher. La localité est une des meilleures dans le centre du commerce du gros et comme placement est surtout désirable à cause de sa proximité des débarcadères des bateaux à vapeur et des gares de chemins de fer, pavage en pierres carrées sur la devanture.

Conditions—Un quart comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans, en billets représentés par billets de l'acquéreur à un, deux ou trois ans de crédit, les billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'au paiement final, et devant être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devra contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocat et d'assurance.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Woulfe, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
5mai—5 11 18 25 juin 1 8

PAR STEPHEN J. DERBES.

Ph. Hoelzel, Jr., & Co., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 24,104—En vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1889, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 25 mai 1889, à midi, de la moitié indivise de la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce ou Pearl, Delord et Calliope, mesurant quarante-deux (42) pieds de face à la rue Tchoupitoulas et le même mesurement sur la rue Commerce, sur une profondeur d'une rue à l'autre de cent soixante-sept (167) pieds entre lignes parallèles; les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un entrepôt connu par les numéros municipaux 264 et 266 rue Tchoupitoulas.

—AUSSI—

La moitié de l'intérêt indivis du dit Ph. Hoelzel Jr., dans 10 actions du fonds-capital de la "Eureka Homestead Society," représentées par certificat ou livrets Nos 227 et 230 de la série A du fonds-capital de la dite société, sur lesquelles les paiements sont faits jusqu'au 31 décembre 1887 inclusivement.

Conditions—Comptant après le transfert.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1889 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant I. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
20 avril—20,27—mai 4,11,18,25

PAR W I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois couvert en ardoises, No 98 rue Franklin,

Entre Gravier et Perdido.

Succession de Mme Emily Glover.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et en conformité à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 8 avril 1889, Dossier No 24,625 pour le compte de la succession de Mme Emily Glover, décédée, il sera vendu à l'encan—

Le cottage en bois à un étage et demi, couvert en ardoises, No 98 rue Franklin, anciennement St-Pierre, entre Gravier et Perdido (ilet borné par St-Paul ou Sud Liberté) dans le Premier District de cette ville, contenant corridor, 10 chambres, galerie, citerne, cour pavée, etc., et est loué $20 par mois à bail.

Le lot de terre mesure 26 pieds, 7 pouces et 10 lignes de face à la rue Franklin sur 127 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie à partir du jour de la vente; 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.

Actes de vente pardevant Jno. G. Eustis, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10avril—10 14 21 28—5 11mai.

No. 36,712.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—Division E.

Interdiction de Livia H. Bryant.

ATTENDU que Oliver P. Bryant, d'Indépendance, comté de Jackson, Etat du Missouri, a été reconnu par cette Cour comme le gardien de la personne et des biens de Livia H. Bryant, frappée d'interdiction, et a demandé l'autorisation de prendre possession et d'enlever de l'Etat de la Louisiane les biens de ladite Livia H Bryant, interdite.

Avis est ici donné à quidedroit, de faire savoir dans les trente jours qui suivront la première publication de ces lignes s'il est une raison pour que le gardien susnommé ne prenne pas en sa possession et ne les enlève pas de l'Etat à sa discrétion, les biens de ladite Livia H. Bryant.

Par ordre de la cour.
HUGUES J. LAVERGNE, Sous-Greffier.
19 avril—19 26—mai 3 10 16

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jean Schweitzer.

No 3584—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 avril 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le numéro municipal 47 Nord Peters, dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 13 et mesurant 23 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur de 129 pieds 5 lignes d'un côté et 129 pieds 3 lignes de l'autre, le dit lot est situé dans l'ilet borné par les rues Marigny, Decatur et Champs-Elysées. Le tout d'après un plan par A. D'Hémécourt, certifié correct par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 1er juin 1850.

Ensemble avec tous les droits et servitudes en commun avec les lots 1, 2, 9, 10, 10 Bis 11 et 14 de la cour désignée sur le dit plan et de l'allée ou passage ouvrant à la rue Marigny.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889. 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. J. Dreyfous, notaire.
30avril—30 mai 1 18 25 juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages en bois à deux corps de logis, coin des rues Français et Villeré.

Un joli cottage simple rue des Français, entre Villeré et Urquhart.

In re Mme Catherine Hurley vs Frederick Stachle, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,352.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 25 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement en partition rendu et signé le 7 de mars 1889 par l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", et en vertu d'un ordre de la dite Cour rendu le 13 de mars 1889, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille, de la part des mineurs, défendant dans la dite affaire, tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 11 mars 1889 il sera vendu à l'enchère

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, les droits, voies, etc., qui appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Villeré, Urquhart et les Elysées, désignés comme lots Nos 1 et 2, et formant le coin des rues Français et Villeré.

Le lot No 1 mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue des Français sur une profondeur et façade de 99 pieds sur la rue Villeré. Les améliorations sur le dit lot comprennent un bon cottage double en bois connu comme le No 207 rue Français et est loué pour $20 par mois.

Le lot No 2 touche le précédent et mesure 34 pieds 4 pouces de face à la rue Français, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand cottage de résidence double en bois, connu comme le No 205 rue Français et est loué pour $16 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 et mesurant 24 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 99 pieds de profondeur sur une première ligne sur la ligne touchant au lot No 2, puis ouvrant sur un angle droit 2 pieds 6 pouces, sur une deuxième profondeur de 23 pieds 10 pouces et 5 lignes et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté opposé et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage en bois à un été ge connu par le No 203 rue Français.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs et le reste à un ou à un et deux ans de crédit, aussi au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a sera subdivisée en billets d'acquéreurs portant 6 pour cent de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par privilège du vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les améliorations devront être gardées assurées et la police transférée au vendeur. Ainsi que 5 pour cent honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Les actes aux frais de ce dernier, pardevant W. O. Hart, notaire.
21 avril—11 27—mai 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de choix dans le centre commercial.

Ilet de terre de valeur dans le Sixième District.

Succession de James Sterry.

No 26,391—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 mai 1889, il sera vendu à l'encan:

1° Un certain ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Dryades, Baronne, Robert et Upperline, désigné comme l'ilet No 66 sur un plan par C. A. de Armas, en date du 6 mai 1859, et mesurant 302 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Upperline, même façade à la rue Robert par 300 pieds de face à la rue Dryades et même façade sur la rue Baronne.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal No 15 rue Natchez) et dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Natchez, Gravier, Tchoupitoulas, et Magazine, désigné comme lot No 21 sur un plan de James H. Dakin, daté du 5 janvier 1843 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville, comme plan No 48; le dit lot mesure 24 pieds 8 pouces et demi de face à la rue Natchez, 58 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 20, 57 pieds 9 pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 25 pieds 5 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent du magasin de valeur à cinq à trois étages, désigné par le No 15 rue Natchez, dans le cœur des affaires, près du Board of Trade Building et à proximité du fleuve et des dépôts de chemin de fer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue portant intérêt au taux de 7 pour cent par an du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, ensemble avec les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1889 devant être assumées par les acquéreurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Ben. Ory, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
7 mai—7 11 18 25—juin 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Southern Cotton Press and Yards,

comprenant les deux ilets bornés par les rues Poydras, Claiborne, Lafayette, Ste-Adeline (maintenant Willow), Ste-Magdalene (maintenant Clara), touchant le Mississippi Valley Rail Road Depot, et près du Nouveau Bassin, Ste.

Vente pour effectuer un partage.

In re Joseph C. Morris vs The New-Orleans Cotton Press Association et als.

No 26,567—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 2 mai 1889 et signé le 3 mai 1889, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Claiborne, Ste-Adeline [maintenant Willow], Poydras et Lafayette, divisé en 15 lots numérotés de 1 à 15 inclusivement, d'après le plan de L. H. Pilié, ancien voyer, en date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire. Le dit ilet mesure en tout 342 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne, 222 pieds 8 pouces de face à la rue Lafayette, 372 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Adeline ou Willow, et 79 pieds de face à la rue Poydras.

2° Un certain ilet de terre dans le même District et touchant à celui ci-dessus borné par les rues Poydras, Ste-Magdaline [maintenant Clara], Lafayette et Ste-Adeline [maintenant Willow], composé de 28 lots, numérotés de 1 à 28 inclusivement d'après un plan de C. A. de Armas, voyer, en date du 7 février 1859, déposé en l'étude de H. B Cenas ancien notaire de cette ville et mesurant, en tout, 245 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Poydras, 407 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste Magdaline [maintenant Clara], 253 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Lafayette et 378 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Adeline [maintenant Willow]. Le tout en mesure américaine. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, consistant en hangars en briques à un et deux étages couverts en ardoises, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur divisés en coupons au gré des parties intéressées, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité stipulées et prévues dans de pareilles affaires, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
5mai—5 11 25—juin1 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUPERBE

MAISON ARISTOCRATIQUE

—ET—

TERRAINS ELEGANTS ET SPACIEUX,

Coin Nord-ouest de l'avenue Jackson et la rue Camp.

ENVIRON PITTORESQUE ET RAFFINÉ,

—ET LE—

Splendide Emplacement rue du Camp, entre les rues Jackson et Joséphine,

—AUSSI—

Résidence élégante et confortable.

No 448 avenue St-Charles coin de la rue Polymnie.

Ces deux avenues sont pavées en asphalt.

—AUSSI—

20 ACTIONS DE LA N. O. CITY AND LAKE R. R.

Succession de Mme Magdalena Foerster.

No 23,668—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 1 mai 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division "D" pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 avril 1889 et rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus, la propriété et les sécurités ci-après décrites à savoir:

1° La splendide et imposante propriété de résidence, No 207 de l'avenue Jackson, encoignure de la rue Camp, ilet borné par les rues Joséphine et Chestnut. Quatrième District, bâtie retiré de la banquette, ayant de larges galeries doubles sur le devant, surmontées d'une élégante corniche, supportées par des colonnes Corinthiennes, contenant des grands corridors en haut et en bas, salons à doubles arches et octogonales, grands appartements à coucher avec haut plafond et grandes fenêtres, donnant de la lumière et ventilation, grande salle à manger double, toute fournie avec devantes de cheminées de marbre, élégants candélabres, boiseries en bois naturel orné de riches corniches et ayant des lavabos et lionnaires et autres commodités, corridor d'escalier à l'arrière, galerie, chambres à bain et chambres pour domestiques, galeries sur les côtés et à l'arrière, entourées de jalousies vénitiennes, cuisine pourvue d'un splendide range, cabinet pour la vaisselle, pantry, chambre pour lavage, cabinet, etc. Il y a aussi une grange de maison et écurie en bois à deux étages, grand poulailler et hangars pour bois et charbon, hydrant, etc.

Ces terres sont spacieuses, mesurant 179 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Jackson sur 159 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue du Camp, entourées d'une riche clôture en fer, avec promenade en schillinger, terrasse, gazon, "shrubbery", arbres fruitiers et plantes comprenant la résidence et les terres sont occupées par M. Julius Weis; la face entière de l'avenue Jackson domine une vue magnifique des résidences de choix de cette avenue. De proportions artistiques et présentant tous les conforts d'une résidence du premier choix, elle se recommande d'elle-même à tout homme de goût raffiné. Solidité, confort, élégance, de valeur permanente et croissante, tout le trouve combiné. La résidence peut être visitée tous les jours, entre 12 m. et 3 heures p. m., par les personnes munies de l'autorisation de l'encanteur. Vendue sujette au présent bail expirant le 1er octobre 1889. Les installations de gaz sont comprises dans la vente.

2° L'emplacement spacieux pour bâtir dans le même district et ilet, et à l'arrière de la propriété premièrement décrite, mesurant 39 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp sur 159 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Un emplacement grand en largeur et en profondeur et entouré des avantages les plus choisis, ce qui en fait un des meilleurs dans le voisinage attrayant et beau.

3° La magnifique résidence moderne, solidement construite, No 448 avenue St-Charles, au coin de la rue Polymnie (carré d'ilet borné par les rues Prytania, Urania et Félicité), élégante avec à l'extérieur et intérieur de la banquette, avec un beau parterre, galeries sur la façade et corridors au rez-de-chaussée et au-dessus, avec salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, cuisine, buanderie, cabinets pour la mécanique, chambres d'ouvrage, cabinets et un cabinet pour les provisions, hangars pour le bois et le charbon, citerne, etc. Le lot mesure américaine, 30 pieds 6 pouces de face à l'avenue St-Charles, sur 117 pieds de profondeur et de face à la rue Polymnie, 28 pieds 6 pouces de large sur la ligne du fond, où le dit lot fait face à une allée en commun avec d'autres terrains. Très bien située, commode et en parfait état, cette propriété de choix est une des plus agréables résidences de notre grand boulevard. La propriété rapporte un bon revenu, et le bail du présent locataire n'expire que le 1er octobre 1889, elle sera vendue à cette condition. On peut visiter la maison tous les jours, entre 1 et 3 heures de l'après midi, en se procurant une carte des encanteurs. Les installations de gaz sont comprises dans la vente.

4° Vingt (20) Actions du fonds capital de New Orleans City and Lake R. R. Co.

Conditions—Pour le stock, comptant avant le transfert. Pour les immeubles, un tiers comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat; police d'assurances transférée et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1889, et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
17 avril—17 21 27—4 11 et 18 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Laurel, près Felicity Road.

Succession de Paul de Passau.

No 26,334—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 1er juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" daté le 18 avril 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus il sera vendu:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Ste Marie et Félicité mesurant 15 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant 2 chambres, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1889 et faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
27avril—27 mai4 11 18 25—juin1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants et Bijouterie.

Montres et chaines en or pour dames, Boucles d'oreille solitaire, Colliers améthyste, Médaillons et autre bijouterie.

Succession de Mme Magdelina Foerster—No 23,668, Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 16 avril 1889, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de diamants et de bijouterie, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
7mai—7 11 14 18.

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Deuxième District, Nos 22 et 24 rue Toulouse.

Propriété touchant l'encoignure de la rue Chartres.

Interdiction de Herman Drees.

No 25,310 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division "C", pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mai 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Les magasins et résidences en briques à deux étages avec mansarde, désignés par les Nos 22 et 24 rue Toulouse, situés dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Decatur. Le terrain mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur le devant et une bâtisse en briques à trois étages dans le fond, convenable soit pour affaire ou résidence. Cette propriété est située à proximité des principales avenues en fleuve et chemin de fer et des affaires du deuxième district, avec un bon placement.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, payable annuellement, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuite pour s'en forcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de son adjudication, et 10 pour cent du prix de son enchère, comptant, pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 mai—8 11 18 25—juin 1 8.